

**CONVOI FUNÈBRE** Les amis...  
M. Darbo, qui ne l'attendait guère sans doute, à ce qu'elle reçut un jour cette curieuse application. Bientôt même, espérons-le du moins, le jeune amphibie dira papa et maman.

**Le moulin de Sans-Souci**  
Un correspondant de Berlin d'un journal étranger raconte :

Vous croyez connaître l'histoire de ce fameux moulin, qui existe parfaitement puisque je l'ai vu? Non pas! Celle que raconte Andrieux, si gentille qu'elle soit, dans sa poésie :

**FAITS DIVERS**  
— Samedi a été ouverte, à l'école des Beaux-Arts l'exposition des peintures faites en loge par les concurrents pour le grand prix de Rome. Le sujet donné est l'épisode de la mort du tyran Timothée, par Eschyle et un devin en présence de Timoléon, raconté par Plutarque.

— On annonce l'établissement, pour le 5 août prochain, d'un second train international direct entre Paris et Rome, communiquant avec les chemins de fer de la Belgique et de l'Angleterre.

— Il s'agit de l'important question, dit la Presse de remettre en liberté sous caution M. Due, le mari trompé de la rue Tiquetonne.

— Mais, après réflexion, le procureur de la République a décidé, en définitive, et M. Due, attendu à Mazas comme un accusé ordinaire, le moment de comparaître devant ses juges. Quant à sa femme, elle va de mieux en mieux.

— On annonce l'établissement, pour le 5 août prochain, d'un second train international direct entre Paris et Rome, communiquant avec les chemins de fer de la Belgique et de l'Angleterre.

— Mais on prétend, *Majestät*, que ce système ne vaut rien.

— Oh dit-il, le roi, demandez d'avance, j'accorde tout, vous avez fait une trouvaille superbe!

— Et Knobelsdorff se mit à la besogne. Le moulin se trouvait très-bas. On planta de tous côtés des arbres assez grands et pour que le feuillage arrêtât tout le vent on fit des terrasses élevées sur lesquelles on les plaça. C'était l'affaire d'une couple de mois.

— Que voulez-vous, insolent, lui cria-t-il. *Majestät* vous m'avez pris mon vent, je ne sais plus mouler.

— Eh bien! *Majestät*... je vais vous tenter un procès!

— Attendez que les arbres plantés sur la lisière de Sans-Souci empêchent le moulin Vogel, plaignant de son mauvais vouloir, le tribunal oblige Frédéric II à déloger le moulin et à indemniser ledit Vogel des pertes que ces plantations lui ont fait subir.

— C'était raide! Mais Frédéric, qui est un homme d'esprit, tourna ce jugement en avantage. Comment donc dit-il à ses chambellans et courtisans qui étaient indignés de la stupéfiante audace du *Kammergericht*, mais ce gaillard m'appartient enfin. Je le tiens! On veut que je le dédommage? Mais je ne voulais pas le dédommer! Tailler mes arbres, les ébrancher, pas! Ils resteront comme ils sont.

— Mais Vogel devint triste. Il lui fallait son tic-tac qu'il avait entendu en venant au monde. Son beau moulin lui était moins cher que son ancien. Il finit par le vendre à la famille Wadsleben, qui le vendit à son tour à Müller Mayer, lequel le céda pour 6 mille thalers à Frédéric Guillaume IV.

— Un aide-de-camp court chez Vogel, c'est ainsi que se nommait le menuisier et non pas Sans-Souci, et lui annonce qu'il dérange la représentation et qu'il a à faire taitre sa machine. Vogel lui répond que son moulin est à lui, qu'il profite du vent que le ciel envoie pour gagner son pain, et que si S.M. a les nerfs si sensibles elle n'a qu'à faire jouer ses Français ailleurs, qu'il y a de la place dans son parc, d'une lieue de diamètre!

— Mais on prétend, *Majestät*, que ce système ne vaut rien.

— Oh dit-il, le roi, demandez d'avance, j'accorde tout, vous avez fait une trouvaille superbe!

— Et Knobelsdorff se mit à la besogne. Le moulin se trouvait très-bas. On planta de tous côtés des arbres assez grands et pour que le feuillage arrêtât tout le vent on fit des terrasses élevées sur lesquelles on les plaça. C'était l'affaire d'une couple de mois.

— Que voulez-vous, insolent, lui cria-t-il. *Majestät* vous m'avez pris mon vent, je ne sais plus mouler.

— Eh bien! *Majestät*... je vais vous tenter un procès!

— Attendez que les arbres plantés sur la lisière de Sans-Souci empêchent le moulin Vogel, plaignant de son mauvais vouloir, le tribunal oblige Frédéric II à déloger le moulin et à indemniser ledit Vogel des pertes que ces plantations lui ont fait subir.

— C'était raide! Mais Frédéric, qui est un homme d'esprit, tourna ce jugement en avantage. Comment donc dit-il à ses chambellans et courtisans qui étaient indignés de la stupéfiante audace du *Kammergericht*, mais ce gaillard m'appartient enfin. Je le tiens! On veut que je le dédommage? Mais je ne voulais pas le dédommer! Tailler mes arbres, les ébrancher, pas! Ils resteront comme ils sont.

— Mais Vogel devint triste. Il lui fallait son tic-tac qu'il avait entendu en venant au monde. Son beau moulin lui était moins cher que son ancien. Il finit par le vendre à la famille Wadsleben, qui le vendit à son tour à Müller Mayer, lequel le céda pour 6 mille thalers à Frédéric Guillaume IV.

— Un aide-de-camp court chez Vogel, c'est ainsi que se nommait le menuisier et non pas Sans-Souci, et lui annonce qu'il dérange la représentation et qu'il a à faire taitre sa machine. Vogel lui répond que son moulin est à lui, qu'il profite du vent que le ciel envoie pour gagner son pain, et que si S.M. a les nerfs si sensibles elle n'a qu'à faire jouer ses Français ailleurs, qu'il y a de la place dans son parc, d'une lieue de diamètre!

— Mais on prétend, *Majestät*, que ce système ne vaut rien.

— Oh dit-il, le roi, demandez d'avance, j'accorde tout, vous avez fait une trouvaille superbe!

— Et Knobelsdorff se mit à la besogne. Le moulin se trouvait très-bas. On planta de tous côtés des arbres assez grands et pour que le feuillage arrêtât tout le vent on fit des terrasses élevées sur lesquelles on les plaça. C'était l'affaire d'une couple de mois.

— Que voulez-vous, insolent, lui cria-t-il. *Majestät* vous m'avez pris mon vent, je ne sais plus mouler.

— Eh bien! *Majestät*... je vais vous tenter un procès!

— Attendez que les arbres plantés sur la lisière de Sans-Souci empêchent le moulin Vogel, plaignant de son mauvais vouloir, le tribunal oblige Frédéric II à déloger le moulin et à indemniser ledit Vogel des pertes que ces plantations lui ont fait subir.

— C'était raide! Mais Frédéric, qui est un homme d'esprit, tourna ce jugement en avantage. Comment donc dit-il à ses chambellans et courtisans qui étaient indignés de la stupéfiante audace du *Kammergericht*, mais ce gaillard m'appartient enfin. Je le tiens! On veut que je le dédommage? Mais je ne voulais pas le dédommer! Tailler mes arbres, les ébrancher, pas! Ils resteront comme ils sont.

— Mais Vogel devint triste. Il lui fallait son tic-tac qu'il avait entendu en venant au monde. Son beau moulin lui était moins cher que son ancien. Il finit par le vendre à la famille Wadsleben, qui le vendit à son tour à Müller Mayer, lequel le céda pour 6 mille thalers à Frédéric Guillaume IV.

— Un aide-de-camp court chez Vogel, c'est ainsi que se nommait le menuisier et non pas Sans-Souci, et lui annonce qu'il dérange la représentation et qu'il a à faire taitre sa machine. Vogel lui répond que son moulin est à lui, qu'il profite du vent que le ciel envoie pour gagner son pain, et que si S.M. a les nerfs si sensibles elle n'a qu'à faire jouer ses Français ailleurs, qu'il y a de la place dans son parc, d'une lieue de diamètre!

**COMMERCES**  
**DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES**  
Havre, 27 juillet.  
(Dépêche de MM. Shlagdenhauffen et Co. représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets.)  
Ventes 500 b. Toujours même position marché calme, soutenu pour disponible et terme.

**CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS**  
(Société anonyme au Capital de 3,000,000 de francs)  
104, RUE DE RICHELIEU, A PARIS  
EST EN MESURE DE LÉVER AU PUBLIC  
JUSQU'AU 15 AOUT PROCHAIN  
LES  
OBLIGATIONS COMMUNALES  
ET  
DÉPARTEMENTALES  
de 500 Fr. 5 0/0  
DU  
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE  
(ÉMISSION DE 1872)  
Au prix net de 517 50 francs  
SANS COMMISSION

**REVALESCIERE.**  
Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, éructations, acides, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhées, dysenteries, coliques, phthisie, toux, asthme, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnie, mélancolie, diabète, hémiplégie, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, toutes tumeurs, maigreur, cerveau et sang. — 75 000 cures, y compris celles de Madame de Castellan, le duc de Plunkett, Madame la marquise de Bréhan, Lord Shaftesbury, Descazes, pair d'Angleterre, etc., etc.

**COMMERCES**  
**DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES**  
Havre, 27 juillet.  
(Dépêche de MM. Shlagdenhauffen et Co. représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets.)  
Ventes 500 b. Toujours même position marché calme, soutenu pour disponible et terme.

**CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS**  
(Société anonyme au Capital de 3,000,000 de francs)  
104, RUE DE RICHELIEU, A PARIS  
EST EN MESURE DE LÉVER AU PUBLIC  
JUSQU'AU 15 AOUT PROCHAIN  
LES  
OBLIGATIONS COMMUNALES  
ET  
DÉPARTEMENTALES  
de 500 Fr. 5 0/0  
DU  
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE  
(ÉMISSION DE 1872)  
Au prix net de 517 50 francs  
SANS COMMISSION

**REVALESCIERE.**  
Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, éructations, acides, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhées, dysenteries, coliques, phthisie, toux, asthme, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnie, mélancolie, diabète, hémiplégie, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, toutes tumeurs, maigreur, cerveau et sang. — 75 000 cures, y compris celles de Madame de Castellan, le duc de Plunkett, Madame la marquise de Bréhan, Lord Shaftesbury, Descazes, pair d'Angleterre, etc., etc.

**COMMERCES**  
**DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES**  
Havre, 27 juillet.  
(Dépêche de MM. Shlagdenhauffen et Co. représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets.)  
Ventes 500 b. Toujours même position marché calme, soutenu pour disponible et terme.

**CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS**  
(Société anonyme au Capital de 3,000,000 de francs)  
104, RUE DE RICHELIEU, A PARIS  
EST EN MESURE DE LÉVER AU PUBLIC  
JUSQU'AU 15 AOUT PROCHAIN  
LES  
OBLIGATIONS COMMUNALES  
ET  
DÉPARTEMENTALES  
de 500 Fr. 5 0/0  
DU  
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE  
(ÉMISSION DE 1872)  
Au prix net de 517 50 francs  
SANS COMMISSION

**REVALESCIERE.**  
Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, éructations, acides, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhées, dysenteries, coliques, phthisie, toux, asthme, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnie, mélancolie, diabète, hémiplégie, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, toutes tumeurs, maigreur, cerveau et sang. — 75 000 cures, y compris celles de Madame de Castellan, le duc de Plunkett, Madame la marquise de Bréhan, Lord Shaftesbury, Descazes, pair d'Angleterre, etc., etc.